

**MODALITES INSCRIPTIONS NOUVEAUX ADHERENTS**

**SAISON 2022/2023**

**TRANSMETTEZ UN DOSSIER COMPLET ET REMETTEZ-LE AUX ENTRAINEURS ou AUX MEMBRES DU BUREAU LORS DE LA JOURNEE DU SPORT DE SCEAUX LE 3 SEPTEMBRE 2022 AU JARDIN DE LA MENAGERIE**

Demande d’adhésion :

* A télécharger en ligne sur le site [www.elangs.fr](http://www.elangs.fr)
* Autorisation parentale complétée et signée

Règlement obligatoire du montant de lacotisation  (80€) :

* Par chèque à l’ordre de **EGS**.

Cette cotisation fait partie du total de l’inscription de votre enfant au club pour la saison 2022/2023. Elle couvre les frais de licence, d’assurance et des frais fixes du club.

Attention, **cette somme ne sera en aucun cas remboursée** quel que soit le motif du désistement.

Règlement du solde :

* Par chèque à l’ordre de **EGS** qui ne sera encaissé que fin septembre.

Possibilité de régler en 3 fois (fin octobre, fin novembre, fin décembre : inscrire les dates derrière les chèques et le préciser sur la demande d’adhésion).

En cas d’annulation de la préinscription, seul ce(s) chèque(s) sera(ont) rendu(s).

Prise en compte des aides financières.

Si vous n’avez pas encore en votre possession l’aide dont vous bénéficiez, merci de faire un **chèque de caution** qui vous sera rendu en échange du document. Déduire le montant de ce chèque du montant du complément ci-dessus.

Les aides que nous acceptons :

* **PASS+ (anciennement PASS 92)**: (voir sur le site <http://www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/missions-et-actions/colleges-et-education/le-pass-plus>).

**Merci de bien préciser le montant alloué au sport : 60€ ou 20€.** Le plus simple est d’allouer directement le PASS+ au club de gym :

* **COUPONS ENFANTS Mairie de Sceaux** : de 25 € à 60 € selon votre quotient familial (se renseigner auprès de la mairie).
* **COUPONS JEUNES Mairie de Sceaux** : 60 € (se renseigner auprès de la mairie).
* **TICKETS TEMPS LIBRE CAF**: se renseigner auprès de la CAF pour le montant.
* **PASS SPORT**
* **COMITE D’ENTREPRISE** : Le club peut vous fournir une attestation de l’inscription de votre enfant au club mentionnant le total payé, que vous donnerez à votre CE. Celui-ci vous délivrera une aide directement en fonction de son règlement propre.

**CERTIFICAT MEDICAL**

Pour les mineurs, **le questionnaire de santé accompagné de l’attestation sont obligatoires** Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions alors le certificat médical est obligatoire Il doit comporter la mention « apte à pratiquer la gymnastique aux agrès ». Si le ou la gymnaste pratique la compétition le certificat médical doit comporter la mention « apte à pratiquer la gymnastique aux agrès en compétition »

Pour les majeurs, **le certificat médical est** **obligatoire**. Il doit comporter la mention « apte à pratiquer la gymnastique aux agrès ». Si le ou la gymnaste pratique la compétition le certificat médical doit comporter la mention « apte à pratiquer la gymnastique aux agrès en compétition ».

Pour les anciens adhérents majeurs, **le questionnaire de santé accompagné de l’attestation sont obligatoires pendant les deux saisons qui suivent celle pour laquelle un certificat médical a été délivré.** Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions alors le certificat médical est obligatoire

Le questionnaire de santé accompagné de l’attestation ou le certificat médical doivent être impérativement fournis pour le premier cours.

**LE CHOIX DES HORAIRES**

Comme indiqué dans le règlement du club, les horaires des entraînements sont fonction de l’âge et du niveau des enfants. La répartition des enfants dans les cours est faite par les entraîneurs et les membres du bureau lors des inscriptions. Les souhaits des adhérents seront pris en compte dans la mesure du possible.

L’intégration dans les cours « pré-compétitions » et « compétitions » se fait uniquement sur avis des entraîneurs.

**HORAIRES :**

* Enfants de 4 ans : mercredi après-midi de 16 h 00 à 17 h 00.
* Enfants de 5 ans: mercredi après-midi de 15 h 00 à 16 h 00.
* Enfants de 6 et 7 ans : mercredi après-midi de 13 h 30 à 15 h 00.
* A partir de 8 ans, au choix selon les places disponibles :

Cours « primaire »: lundi, mercredi ou vendredi de 17 h 00 à 19 h 00 → 8 à 11 ans.

Cours « secondaire »: lundi, mercredi ou vendredi de 19 h 00 à 21 h 00 →11 à 18 ans.

Pré-compétitions : mardi et jeudi de 17 h 00 à 19 h 00 → 8 à 11 ans.

Compétitions : mardi et jeudi de 19 h 00 à 21 h 00 → 11 à 18 ans.

L’intégration dans les cours « pré-compétitions » et « compétitions » se fait uniquement sur avis des entraîneurs.

**LES INSCRIPTIONS**

Vous pourrez inscrire votre enfant le **Samedi 3 septembre** **2022** au Parc de la ménagerie lors de la journée du sport de Sceaux en vous munissant des formulaires demandés remplis.